



MARIGNANE, 7 juin 2024

Ar 214 306 8137 9

**Monsieur Jean-Marie MIZZON**  
**Sénateur**  
**LE SENAT**  
**15 rue de Vaugirard**  
**75291 PARIS Cedex 6**

**Référence :** **Accès à la Justice des Commerçants-Artisans et de leurs associations**  
**Article 111-2 Code Organisation Judiciaire contre les excès de pouvoir des maires**  
**favoritisme – corruption – discrimination – circulaire 2008/52 CE 21 mai 2008**  
**Demande :** **exécution immédiate du dispositif de l'article 111-2 Code Organisation Judiciaire**  
**contrôle plainte du préfet – dossier contre le maire de Lespignan – violation du PLU**

**Monsieur le Sénateur,**

Nous vous rappelons vous avoir déposé le 13 septembre 2022 au Sénat, notre livre 418 milliards, la Fraude de la grande distribution avec la complicité des élus et de l'administration, accompagné d'une synthèse pour vous éclairer sur les dysfonctionnements de l'urbanisme commercial, *l'avez-vous reçu ?*

Suite à la question orale que vous avez posée le 4 juin dernier, par sa question 1093 :

**« aucun texte ne parvient à empêcher des installations sauvages » (ou irrégulières).**

Nous vous communiquons :

1. Notre courrier adressé à Madame Agnés PANNIER-RUNACHER suite à sa réponse au Sénateur J.M. MIZZON parce *qu'elle ne prend pas en compte le véritable fléau* de toutes les irrégularités de l'urbanisme pour empêcher toutes les installations sauvages de grandes ampleurs responsables du désordre public économique et social.
2. Notre courrier à Monsieur Eric DUPONT-MORETTI pour l'accès à la justice pour tous.

Il est urgent de rétablir un état de droit tel que les 17 articles de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen afin que ne règne plus la loi du plus fort qui s'assied sur les lois, mais pour qu'enfin nous soyons tous égaux devant la loi, la même loi pour tous.

A titre d'exemple, nous vous communiquons le dossier du maire de Lespignan 34 qui n'a pas hésité à violer les règles de son plan local d'urbanisme pour favoriser l'implantation d'une grande surface.

Pour cette raison, nous vous demandons que soit transposer l'Article 111-2 Code Organisation Judiciaire pour que les Commerçants-Artisans puissent immédiatement avoir accès à la justice contre les excès de pouvoir des maires et pour éviter de fabriquer de nouvelles victimes,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Sénateur, en l'expression de notre considération distinguée.

**DONNETTE Martine**  
**La Présidente**

Pièces jointes

Question 1053 du Sénateur J.M. MISSON  
Notre courrier à Me A. Pannier-Runacher 6/7/24  
Notre courrier à Mr E. Dupont Moretti du 6/7/24  
Notre recours au Préfet 34 7/6/24  
Notre recours au Maire de Lespignan 7/6/24

1/2

# POUR UN MORATOIRE DE CINQ ANS SUR TOUTES LES SURFACES ILLICITES

QUE SONT-ILS DEVENUS, COMBIEN ?  
DANS L'INDIFFÉRENCE GÉNÉRALE



**STOP AUX FRAUDES  
DES INFORMATIONS FOURNIES  
DANS LES DOSSIERS DE  
CDAC - CNAC  
Permis de construire**



**NOUS NE VOUS AVONS PAS DONNÉ  
NOTRE CONSENTEMENT**  
POUR NOUS RUINER, NOUS PILLER, NOUS ÉLIMINER

**et pour les Excès  
de pouvoir  
des ÉLUS, de  
l'ADMINISTRATION,  
et de LA JUSTICE**

<https://en-toutefranchise.com>